



T-ES(2026)10\_fr

Document de travail

*Dernière mise à jour : 19 février 2026*

## COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe  
sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus  
sexuels

.....

Programme de travail pour 2026-2027

Préparé par le Secrétariat

Le présent document est un document de travail préparé par le Secrétariat. Il est actualisé avant chaque réunion.

Le Comité de Lanzarote est le mécanisme de suivi établi conformément à l'article 39 de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« la Convention de Lanzarote » ou « la Convention »). Ses fonctions, énoncées à l'article 41 de la Convention, sont les suivantes :

- veiller à la mise en œuvre de la Convention ;
- faciliter la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les États ;
- faciliter l'usage et la mise en œuvre effectifs de la Convention, y compris l'identification de tout problème en la matière, ainsi que les effets de toute déclaration ou réserve faite conformément à la Convention ;
- exprimer un avis sur toute question relative à l'application de la Convention et faciliter l'échange d'informations sur les développements juridique, politique ou technique importants.

Les méthodes de travail du Comité de Lanzarote sont définies dans le [Règlement intérieur](#), et ses principales missions dans le [Programme et Budget 2024-2027 du Conseil de l'Europe](#) adopté par le Comité des Ministres.

Ce programme de travail présente les principales étapes des activités qui permettront au Comité de Lanzarote d'assurer efficacement ses missions et d'obtenir les résultats attendus pour la période 2025-2027. Il contient également des informations sur les réunions pertinentes d'autres organes du Conseil de l'Europe au cours desquelles le Comité de Lanzarote est représenté, ainsi que des événements clés organisés par les observateurs ou les participant-es du Comité de Lanzarote.

Le résultat immédiat pour le Comité de Lanzarote est le suivant : « *Les États parties ont identifié des mesures visant à renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels sur la base des recommandations, des rapports de suivi et des initiatives annuelles de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote* ».

## Réalisations 2011-2025

Depuis sa première réunion (20-21 septembre 2011), le Comité de Lanzarote a notamment mené les activités suivantes :

- il a achevé plusieurs cycles de suivi thématiques consacrés à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans tous les États parties en lien avec le cercle de confiance ([2012-2018](#) et [2023-2025](#)), la [protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC](#) (2017-2022) et les [mécanismes de collecte de données](#) (2024-2025), ainsi qu'un [cycle de suivi urgent sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés](#) (2016-2017) ;
- il a facilité deux études comparatives de la [prescription des infractions sexuelles commises sur enfant](#) et [des approches concernant l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles](#) (2021-2023) ;
- il a facilité la mise en œuvre effective de la Convention en adoptant un [avis interprétatif](#) sur l'applicabilité de la Convention de Lanzarote aux infractions sexuelles commises à l'encontre des enfants et facilitées par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) (2017) ;
- il a publié des avis sur [la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles par le biais des TIC \(« grooming »\)](#) (2015), [les images et/ou vidéos d'enfants sexuellement suggestives ou explicites produites, partagées ou reçues par des enfants](#) (2019) et [la prescription](#) (2023) ;
- il a facilité les échanges sur les développements juridiques et technologiques importants en adoptant des déclarations sur [les adresses internet faisant la publicité de matériels d'abus sexuels sur enfants](#) (2016), [la protection des enfants placés hors du milieu familial](#) (2019), [la protection des enfants migrants et réfugiés](#) (2018), [la protection des enfants suite à l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#) (2023) et [les technologies émergentes](#) (2024) ;
- il a sensibilisé au fait que la Convention de Lanzarote est ouverte à l'adhésion des États du monde entier ;
- il a mené un travail de sensibilisation à l'occasion de la [Journée annuelle \(18 novembre\)](#) pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (#EndChildSexualAbuseDay) ;
- il a soutenu le [renforcement des capacités](#) par le biais d'événements annuels et d'ateliers ;
- il a organisé des auditions et échanges thématiques avec les parties prenantes concernées ;
- il a invité des représentant·es d'organisations de la société civile à le rejoindre en qualité d'[observateurs](#), y compris des organisations de survivant·es ;
- il a renforcé la coopération avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, des mécanismes de suivi et d'autres organisations internationales ;
- il a lancé le cours HELP sur la [protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#) en plusieurs langues ;
- il a travaillé avec les États à travers le monde pour consolider la législation et les pratiques dans le sens des normes de la Convention de Lanzarote.

## **Orientation stratégique et programme de travail pour 2026-2027**

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote, tous les États membres du Conseil de l'Europe y ont adhéré, de même que deux États non membres ; un autre État est actuellement invité à y adhérer. La promotion de nouvelles signatures et ratifications de la Convention par des États à l'échelle mondiale restera une priorité en 2026 et 2027.

L'une des missions essentielles du Comité de Lanzarote consiste à renforcer la mise en œuvre de la Convention en diffusant des informations et des pratiques et en formulant des recommandations, ce qui se fait principalement lors de cycles de suivi thématiques. Le nouveau cycle porte sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants. Par ailleurs, le Comité de Lanzarote achèvera sa procédure de conformité en examinant les progrès réalisés depuis 2022 dans la mise en œuvre de ses conclusions sur les abus sexuels sur enfants facilités par les TIC.

La mission de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote sert à améliorer la mise en œuvre de la Convention et des recommandations du Comité. Celui-ci organise chaque année des événements thématiques afin d'examiner les défis émergents. Le fait de cartographier et de comprendre l'impact des technologies émergentes restera un élément crucial pour garantir la protection effective des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans l'environnement numérique en mutation.

Le Comité de Lanzarote continuera également à examiner l'impact des tendances émergentes et de l'évolution des normes, en vue de maintenir la pertinence de la Convention. Il pourrait envisager d'adopter des orientations supplémentaires ou de clarifier au besoin les normes et pratiques pour protéger efficacement les enfants.

L'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants demeurent un problème complexe nécessitant une approche pluridisciplinaire coordonnée. La sensibilisation des parties prenantes restera une priorité.

### **Objectifs et actions 2026-2027**

#### **1. Soutenir la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et des documents du Comité de Lanzarote par les Parties**

- 1.1. Mener à bien le nouveau cycle de suivi sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants
- 1.2. Achever la procédure de conformité sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants facilités par les TIC
- 1.3. Donner des orientations pour renforcer l'interprétation de la Convention de Lanzarote si nécessaire (en adoptant des avis, des recommandations ou des déclarations, selon le cas)
- 1.4. Faciliter l'échange d'informations, d'expériences et de pratiques prometteuses entre les Parties afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 1.5. Renforcer les capacités par le biais de conférences annuelles, d'événements et d'activités de sensibilisation
- 1.6. Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre) : participer activement à des activités de sensibilisation à l'occasion de cette journée annuelle

## **2. Augmenter le nombre de Parties à la Convention de Lanzarote**

- 2.1. Engager un dialogue politique avec les États qui ont signé la Convention de Lanzarote, qui ont été invités à y adhérer ou qui ont manifesté leur intérêt d'y adhérer
- 2.2. Soutenir l'adhésion des États, notamment en participant activement aux discussions gouvernementales sur les demandes d'adhésion et en apportant ou en facilitant une assistance technique afin d'aider les pays invités à remplir les conditions requises

## **3. Maintenir la pertinence de la Convention de Lanzarote**

- 3.1. Identifier et documenter les développements juridiques, politiques ou techniques importants et les réponses appropriées (en particulier s'ils sont liés aux technologies émergentes) sur les thématiques suivantes : la criminalisation de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants, la protection et l'accompagnement des victimes, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants, la poursuite des infractions sexuelles contre des enfants et la coopération internationale
- 3.2. Assurer une coordination avec les organes compétents du Conseil de l'Europe et nommer des membres du Comité de Lanzarote pour participer aux travaux des comités concernés
- 3.3. Organiser des échanges thématiques avec la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes afin de suivre les tendances
- 3.4. Promouvoir la coordination entre les Parties et veiller à ce que le Comité de Lanzarote soit représenté dans les réunions internationales pertinentes portant sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

**Annexe****Programme de travail**

<b>2026</b>			
<b>Réunion/Activité</b>	<b>Dates</b>	<b>Résultats attendus/Objectifs</b>	<b>Lieu</b>
47 <sup>e</sup> réunion	24-26 mars 2026	Réunion plénière du Comité de Lanzarote <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau cycle de suivi sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants : discussion et adoption éventuelle du projet de questionnaire</li> <li>• Procédure de conformité relative au rapport sur la mise en œuvre des TIC : Deuxième examen et adoption éventuelle du premier rapport thématique (droit pénal matériel et droit procédural) et premier examen du deuxième rapport thématique (prévention et services aux victimes)</li> <li>• Échange sur la Convention de Lanzarote à la lumière des tendances émergentes et de l'évolution des normes</li> <li>• Adoption du rapport d'activités</li> </ul>	Strasbourg
48 <sup>e</sup> réunion	2-4 juin 2026	Réunion plénière du Comité de Lanzarote <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange thématique avec le T-CY sur les matériels d'abus sexuels sur des enfants générés par l'IA</li> <li>• Cycle de suivi sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants : mise à jour</li> </ul>	Strasbourg

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure de conformité relative au rapport sur la mise en œuvre des TIC : deuxième examen et adoption éventuelle du deuxième rapport thématique (prévention et services aux victimes)</li> <li>• Lancement d'une réflexion sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles</li> <li>• Édition 2026 de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels : couverture médiatique éthique - mise à jour</li> <li>• Panel des OSC</li> </ul>	
49 <sup>e</sup> réunion	17-19 novembre 2026	<p>Réunion plénière du Comité de Lanzarote</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle de suivi sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants : examen des réponses reçues</li> <li>• Élection du Bureau</li> <li>• Échange sur les priorités d'action pour 2027</li> </ul>	Strasbourg
Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels	18 novembre 2026	Journée annuelle – couverture médiatique éthique	
Échange entre le président du Comité de Lanzarote et le Comité des Ministres	9 décembre 2026	Échange annuel entre le président du Comité de Lanzarote et le Comité des Ministres	Strasbourg

## 2027

Réunion/Activité	Dates	Résultats attendus/Objectifs	Lieu
50 <sup>e</sup> réunion	15-19 mars 2027 (à confirmer)	Réunion plénière du Comité de Lanzarote <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle de suivi sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants – examen et adoption éventuelle du rapport</li> <li>• Échange sur le nouveau questionnaire pour le prochain cycle de suivi thématique</li> </ul>	Strasbourg
51 <sup>e</sup> réunion et Sommet mondial WeProtect (à confirmer)	Juin 2027 (à confirmer)	Réunion plénière du Comité de Lanzarote Sommet de l'Alliance mondiale « WeProtect » (2 jours)	Strasbourg
52 <sup>e</sup> réunion	Novembre 2027 (à confirmer)	Réunion plénière du Comité de Lanzarote	Strasbourg
Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels	18 novembre 2027	Journée annuelle	

## Autres événements et participation à des réunions au nom du Comité de Lanzarote

Nom de la personne représentant le Comité	Nom de l'événement	Dates	Lieu
Maria José Castello-Branco	Fondation Il Telefono Azzurro ETS Conférence « Savoir pour protéger : renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels »	18 novembre 2025	En ligne / Rome
Kristina Stepanova	8 <sup>e</sup> réunion du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU)	1-3 décembre 2025	Strasbourg
Ekaterina Malareva	Visite d'étude de magistrats	4 décembre 2025	Strasbourg
Ekaterina Malareva	Conférence « Violence sexiste dans les espaces numériques : des réseaux sociaux aux mondes virtuels »	9 décembre 2005	En ligne / Maroc
George Nikolaidis, Marga Stoyanova, Andra Reinomägi, Naomi Trewinnard	Réseau de prévention de la Commission européenne	13 janvier 2026	Bruxelles
Ekaterina Malareva	Table ronde thématique sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels	17 février 2026	En ligne / Erevan
Naomi Trewinnard	Troisième réunion du comité directeur du projet en Géorgie et table ronde sur les recommandations du Comité de Lanzarote à l'intention de la Géorgie	19 février 2026	En ligne / Tbilissi